

**CLIENTS**  
**DATA PROCESSING ADDENDUM**

Version: 8 Avril 2025

**1. Champ d'application, Ordre de préséance et Parties**

Cet Avenant sur le Traitement des Données (« **DPA** ») s'applique au Traitement des Données à caractère personnel réalisé par Wrike pour votre compte lors de la fourniture des services hébergés, à la demande, basés sur le cloud de Wrike et/ou de ses Affiliées et de tous Services Support et Services Professionnels associés (collectivement, les « **Services** »). Les Services sont décrits dans le Devis concerné. Le DPA est intégré (i) aux Conditions du Service de Wrike disponibles sur <https://www.wrike.com/fr/security/terms/> ; (ii) aux CGV Wrike disponibles sur <https://www.wrike.com/fr/legal/enterprise-wmsa/> ; ou (iii) au contrat (le cas échéant) signé entre les Parties pour les Services (chacun, le « **Contrat** »). Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans les présentes ont la même signification que ceux définis dans le Contrat. En cas de conflit entre les termes du Contrat et ce DPA, les termes de ce DPA prévaudront. En cas de conflit entre les termes du DPA et les Clauses Contractuelles Types de l'UE 2021, l'Avenant SCC du Royaume-Uni, et/ou les SCC Suisses (le cas échéant), les termes des Clauses Contractuelles Types de l'UE 2021, l'Avenant SCC du Royaume-Uni et/ou les SCC Suisses (selon le cas) prévaudront.

Ce DPA est conclu entre le client final qui contrôle un compte Wrike ou d'une société Affiliée (« **Vous** ») (ce qui peut inclure des comptes détenus par des utilisateurs finaux individuels) et Wrike, Inc. ou une société Affiliée auprès de laquelle vous avez acheté les Services (ci-après, « **Wrike** »), et est incorporé par référence dans le Contrat. Les utilisateurs finaux individuels ne sont pas parties à ce DPA. Vous et Wrike pouvez être individuellement désignés comme une « **Partie** » et collectivement comme les « **Parties** ».

Wrike est le Responsable du Traitement des Données à caractère personnel relatives à ses Clients, Utilisateurs et visiteurs du site web. Ceci est expliqué plus en détail dans notre Politique de Confidentialité disponible sur <https://www.wrike.com/fr/security/privacy/>. Wrike est le Sous-traitant des Données à caractère personnel incluses dans les Données Client soumises par ou pour le compte du Client aux services hébergés, à la demande, basés sur le cloud de Wrike et/ou de ses sociétés Affiliées, à l'exclusion des données d'utilisation, et Traite ces Données à caractère personnel uniquement pour le compte de ses Clients conformément à ce DPA.

**2. Définitions**

“**Affiliée**” signifie toute société mère, filiale ou autre affiliée de Wrike, Inc. qui peut Traiter ou aider au Traitement de Vos Données à caractère personnel en vertu de ce DPA.

“**Avenant CCT du Royaume-Uni**” désigne l’Avenant sur le Transfert International de Données aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne (vB1.0 ou toute version ultérieure) émis par le Bureau du Commissaire à l’Information du Royaume-Uni

“**CCT Suisses**” désigne les CCT UE 2021, modifiées pour les transferts soumis à la loi suisse sur la protection

des données conformément aux directives fédérales suisses relatives à la protection des données et à l'information, comme indiqué ci-dessous dans le DPA.

"**CCT UE 2021**" ou "**Clauses Contractuelles Types UE 2021**" désigne les clauses contractuelles types annexées à la Décision 2021/914/UE de la Commission européenne ou toutes clauses successives approuvées par la Commission européenne.

"**Contenu Client**" signifie tout contenu téléchargé sur Votre compte pour le stockage ou tout autre Traitement réalisé dans le cadre des Services ou plus largement, tout contenu inséré dans Votre environnement informatique auquel Wrike a accès afin d'exécuter les Services.

"**Date d'Entrée en Vigueur**" de ce DPA désigne la date la plus tardive entre la date d'entrée en vigueur du Contrat et la date de signature de Wrike ci-dessous le cas échéant.

"**Données à caractère personnel**" désigne tout Contenu Client Traité en lien avec l'exécution des Services susceptible d'identifier un individu unique, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, un ou plusieurs facteurs spécifiques liés à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale des individus, ou telles que ces informations peuvent être autrement définies selon les Lois Applicables sur la Protection des Données.

"**Lois Applicables sur la Protection des Données**" signifie, concernant une Partie, toute législation applicable en matière de protection des données et de confidentialité qui s'applique à cette Partie concernant son Traitement de Données à caractère personnel, y compris, sans limitation (i) le Règlement Général sur la Protection des Données de l'UE 2016/679 ("**RGPD de l'UE**"), (ii) en ce qui concerne le Royaume-Uni, la Loi sur la Protection des Données de 2018 et le RGPD tel qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu de la Section 3 de la Loi de 2018 sur le Retrait de l'Union Européenne ("**RGPD du Royaume-Uni**"); (iii) la Loi Fédérale Suisse sur la Protection des Données et son Ordonnance ("**LPD Suisse**"); (iv) la Loi Californienne sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs (telle que modifiée et avec ses règlements, le "**CCPA**"), (v) d'autres lois des États américains sur la protection de la vie privée, y compris par exemple et si applicable, la Loi sur la Protection de la Vie Privée du Colorado, la Loi sur la Protection des Données du Connecticut, la Loi sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs de l'Oregon, la Loi sur la Protection et la Sécurité des Données du Texas, la Loi sur la Protection de la Vie Privée des Consommateurs de l'Utah et la Loi sur la Protection des Données des Consommateurs de Virginie; (vi) toutes lois ou réglementations mettant en œuvre ou complétant ce qui précède; et (vii) toutes autres lois, règles, réglementations, directives juridiquement contraignantes et exigences gouvernementales internationales, fédérales, étatiques, provinciales et locales en matière de protection de la vie privée ou des données actuellement en vigueur et à mesure qu'elles entrent en vigueur qui s'appliquent au Traitement des Données à caractère personnel en vertu de ce DPA.

"**Sous-traitant ultérieur**" désigne tout tiers engagé par Wrike réalisant un Traitement des Données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Services en vertu du Contrat.

"**Violation de Données à caractère personnel**" désigne une violation de sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illicite aux Données à caractère personnel transmises, stockées ou autrement Traitées afin d'exécuter les Services, et compromettant la sécurité des Données à caractère personnel.

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans ce DPA (par exemple, "Responsable du traitement", "Personne concernée", "Traiter/Traitement", "Sous-traitant") auront la même signification que celle établie dans le Contrat ou les Lois Applicables sur la Protection des Données, étant entendu que, sauf indication contraire, "Responsable du traitement" sera réputé inclure "Entreprise", "Personne concernée" sera réputée inclure le "Consommateur", et "Sous-traitant" sera réputé inclure le "Fournisseur de services".

### **3. Rôle en tant que Responsable de traitement et Sous-traitant**

Ce DPA s'applique lorsque Vous êtes (ou agissez au nom du) Responsable de traitement des Données à caractère personnel, et non lorsque Wrike agit en tant que Responsable de traitement. Vous êtes responsable du respect de vos obligations en vertu des Lois Applicables sur la Protection des Données concernant Votre communication de Données à caractère personnel à Wrike et Votre utilisation des Services, y compris, sans limitation, l'obtention de tout consentement, la fourniture de toute notification, ou l'établissement de la base juridique requise pour le Traitement, et la réponse rapide à toute demande des autorités de protection des données pertinentes conformément aux Lois Applicables sur la Protection des Données. Vous vous engagez à limiter l'accès de Wrike aux Données à caractère personnel nécessaire pour l'exécution des Services.

Wrike agi en tant que Sous-traitant concernant ces Données à caractère personnel, et lorsque Vous agissez en tant que Sous-traitant des Données à caractère personnel, Wrike agit en qualité de Sous-traitant ultérieur. Wrike est responsable du respect des obligations applicables en vertu des Lois Applicables sur la Protection des Données susceptibles de s'appliquer au Traitement des Données à caractère personnel réalisés en vertu du Contrat et de ce DPA.

Il est précisé que chaque Partie est responsable du respect des obligations qui lui incombent en vertu des Lois Applicables sur la Protection des Données, et Wrike n'est pas responsable de Votre conformité aux obligations qui Vous sont applicables en vertu de ces lois.

### **4. Finalités du Traitement réalisé par Wrike**

Wrike ne Traitera les Données à caractère personnel qu'aux fins d'exécution des Services conformément à Vos instructions écrites légitimes (qui consistent en ce DPA, le Contrat, et votre paramétrage des Services mis à disposition par Wrike). Wrike s'engage à ne pas divulguer de Données à caractère personnel en réponse à une assignation, une ordonnance judiciaire ou administrative, ou autre instrument contraignant (une "**Demande**") sauf si la loi l'exige. Wrike Vous informera rapidement de toute Demande et Vous fournira une assistance raisonnable pour faciliter Votre réponse rapide à la Demande sauf si la loi l'interdit.

### **5. Personnes concernées et catégories de Données à caractère personnel traitées**

Vous déterminez les Données à caractère personnel auxquelles Vous donnez accès à Wrike afin d'exécuter les Services. Puisque Vous contrôlez le contenu, cela peut impliquer le Traitement de Données à caractère personnel telles que celles concernant :

- Clients et utilisateurs finaux ;
- Employés et candidats ;
- Fournisseurs, agents et cocontractants ;

- Autres.

Parce que vous contrôlez le contenu que vous fournissez aux Services, le Traitement de Vos Données à caractère personnel peut inclure tout type de catégorie de Données à caractère personnel, telles que :

- Informations de contact comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail et le numéro de fax ;
- Données internes du client ;
- Informations sur l'emploi telles que l'employeur, le titre et la fonction du poste ;
- Biens ou services achetés ;
- Autres Données à caractère personnel.

## 6. Sous-traitance

**Autorisation des Sous-traitants et Affiliées :** Sous réserve des stipulations du présent DPA, Vous autorisez Wrike à confier les Données aux Sociétés Affiliée de Wrike et consentez une autorisation générale d'engager des Sous-traitants ultérieurs pour réaliser les Traitements des Données à caractère personnel nécessaires à la fourniture des Services. Ces Sous-traitants ultérieurs et Sociétés Affiliées sont liés par des accords écrits qui les obligent à fournir un niveau de protection des données au moins équivalent à celui exigé vis-à-vis de Wrike dans ce DPA. Wrike est et demeure responsable des actes et omissions de ces Sous-traitants ultérieurs et Sociétés Affiliées. La liste des Sous-traitants ultérieurs et des Sociétés Affiliées et le descriptif de la procédure permettant d'obtenir une notification de mise à jour de la liste, sont disponibles à l'adresse <https://www.wrike.com/legal/subprocessors-list/>. Par le présent DPA, vous autorisez Wrike à continuer d'utiliser les Sous-traitants ultérieurs et les Sociétés Affiliées répertoriés.

**Notification de changement :** Wrike Vous informera au moins vingt et un (21) jours calendaires (la "Période de Préavis") avant qu'un nouveau Sous-traitant ultérieur puisse accéder aux Données à caractère personnel ; cette information prendra la forme d'une mise à jour de la liste des Sous-traitants ultérieurs et des Sociétés Affiliées. Pour recevoir une notification concernant un nouveau Sous-traitant ultérieur ou une nouvelle Société Affiliée, ou plus largement tout ajout ou remplacement dans cette liste, vous devez cliquer sur le bouton « S'abonner aux mises à jour » à l'adresse suivante : <https://www.wrike.com/legal/subprocessors-list/> et saisir votre adresse e-mail.

**Droit d'Opposition :** Si vous souhaitez émettre une objection relative à un nouveau Sous-traitant ultérieur ou une Société Affiliée, Vous pouvez vous opposer au nouveau en le notifiant à Wrike à [privacy@team.wrike.com](mailto:privacy@team.wrike.com) dans les sept (7) jours calendaires suivant la notification de changement susmentionné. Cette opposition devra exposer les motifs raisonnables d'opposition. Dans ce cas, Wrike examinera Votre demande mais restera libre de poursuivre la nomination de ce nouveau Sous-Traitant ou de cette Société Affiliée. Wrike vous informera cinq (5) jours calendaires avant l'expiration de la Période de Préavis si l'objection a été retenue, auquel cas vous pourrez résilier l'abonnement au Service affecté sans pénalité en fournissant à Wrike, avant la fin de la Période de Préavis, un avis un courrier écrit de résiliation incluant une explication des motifs conduisant au rejet de ce nouveau Sous-traitant.

- Si le Service affecté fait partie d'une suite (ou d'un achat unique de Services), alors, à votre choix, la résiliation s'appliquera à l'ensemble de la suite.
- A compter de la résiliation, Vous resterez obligé d'effectuer tous les paiements requis pour ce qui

aurait été le reste de la durée des Services dus en vertu d'un Devis ou de toute autre obligation contractuelle conclu avec Wrike et/ou un revendeur Wrike et Wrike ne sera pas tenu de procéder au remboursement de sommes versées à Wrike ou au Revendeur Wrike.

## 7. Transferts internationaux

Wrike traite les Données à caractère personnel à l'échelle mondiale et est susceptible de transférer des Données à caractère personnel vers les États-Unis et/ou vers d'autres pays pour exécuter les Services, sous réserve que ces traitements soient effectués conformément aux Lois Applicables sur la Protection des Données. Wrike s'engage à respecter les exigences du présent DPA indépendamment du lieu de stockage ou de traitement des Données à caractère personnel.

Wrike est auto certifiée auprès du Cadre de Confidentialité des Données UE-États-Unis (EU-US DPF), à l'Extension britannique au EU-US DPF, et au programme du Cadre de Confidentialité des Données Suisse-États-Unis (Swiss-US DPF) (collectivement, le "**Cadre de Confidentialité des Données**") tel qu'établi par le Département du Commerce des États-Unis. Dans la mesure où Wrike reçoit des Données à caractère personnel soumises aux lois de protection des données de l'Espace Économique Européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse, Wrike s'engage à recevoir ces Données à caractère personnel conformément au Cadre de Confidentialité des Données et traiter ces Données à caractère personnel en conformité avec celui-ci. Wrike s'engage à Vous informer si elle était amenée à estimer ne plus être en mesure de fournir un niveau de protection adéquat.

En tout état de cause, et dans la mesure où cela est légalement requis par la Loi Applicable, les Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 sont parties intégrantes de ce DPA et prévalent sur les autres stipulations du DPA en cas de conflit. Ces Clauses Contractuelles Types de l'UE sont complétées comme suit :

- a. Wrike, l'importateur, agit en tant que Sous-traitant pour Votre compte en ce qui concerne les Données à caractère personnel soumises aux Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021. Dans la mesure où Vous êtes un responsable de traitement de ces Données à caractère personnel, le Module 2 s'applique, et dans la mesure où Vous êtes un Sous-traitant, le Module 3 s'applique. Les coordonnées des Parties sont indiquées à l'Annexe A du présent Accord de Traitement des Données (DPA).
- b. La Clause 7 (clause facultative d'adhésion) est incluse.
- c. Conformément à la Clause 9 (Utilisation de Sous-traitants ultérieurs), les Parties choisissent l'Option 2 (Autorisation générale écrite). La liste initiale des Sous-traitants est disponible à l'adresse suivante : <https://www.wrike.com/legal/subprocessors-list>, et Wrike mettra à jour cette liste au moins vingt-et-un (21) jours calendaires avant toute addition ou tout remplacement de Sous-traitant.
- d. En vertu de la Clause 11 (Réparation), l'exigence facultative selon laquelle les personnes concernées peuvent déposer une plainte auprès d'un organisme indépendant de résolution des litiges ne s'applique pas.
- e. En vertu de la Clause 17 (Droit applicable), les Parties choisissent l'Option 1 (le droit d'un État membre de l'UE permettant les droits des tiers bénéficiaires). Les Parties choisissent le droit français.
- f. Conformément à la Clause 18 (Choix du tribunal compétent), les Parties désignent les tribunaux français.

- g. Les Annexes I et II des Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 sont incluses dans l'Annexe A du présent DPA.
- h. L'Annexe III des Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 (Liste des Sous-traitants nécessitant un consentement écrit préalable) ne s'applique pas.

S'agissant des Données à caractère personnel dont le transfert est régi par le RGPD britannique (UK GDPR), sous réserve de la loi applicable, l'Addendum britannique aux Clauses Contractuelles Types (UK SCC Addendum) fait partie intégrante du présent DPA et prévaut, en cas de conflit, sur le reste des stipulations du DPA. Cet Addendum est réputé complété comme suit (les termes en majuscule non définis ailleurs ont la signification donnée dans l'Addendum britannique) :

- a. Tableau 1 de l'Addendum britannique : Les Parties, leurs informations et leurs coordonnées sont celles figurant à l'Annexe A du présent DPA.
- b. Tableau 2 de l'Addendum britannique : Les « Clauses contractuelles types approuvées de l'UE » sont les Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 telles que définies ci-dessus dans ce DPA.
- c. Tableau 3 de l'Addendum britannique : Les Annexes I(A), I(B) et II se trouvent dans l'Annexe A de ce DPA, et l'Annexe III ne s'applique pas.
- d. Tableau 4 de l'Addendum britannique : Aucune des Parties ne peut exercer le droit prévu à la Section 19 de l'Addendum britannique.

S'agissant des Données à caractère personnel dont le transfert est régi par la LPD suisse (Swiss FADP), et sous réserve de la Loi Applicable, les Clauses Contractuelles Types sont réputées avoir les différences suivantes, dans la mesure requise par la LPD suisse :

- a. Les références au RGPD dans les Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 doivent être comprises comme des références à la LPD suisse, dans la mesure où les transferts de données sont soumis exclusivement à la LPD suisse et non au RGPD.
- b. Le terme « État membre » dans les Clauses Contractuelles Types de 2021 ne doit pas être interprété de manière à exclure les personnes concernées en Suisse de la possibilité de faire valoir leurs droits dans leur lieu de résidence habituelle (la Suisse), conformément à la Clause 18(c) des Clauses Contractuelles Types.
- c. Conformément à l'Annexe I(C) des Clauses Contractuelles Types de 2021 (Autorité de contrôle compétente) :
  - i. Lorsque le transfert est soumis exclusivement à la LPD suisse et non au RGPD, l'autorité de contrôle est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).
  - ii. Lorsque le transfert est soumis à la fois à la LPD suisse et au RGPD, l'autorité de contrôle est le PFPDT pour la partie du transfert régie par la LPD suisse, et l'autorité de contrôle prévue dans les Clauses Contractuelles Types de l'UE de 2021 pour la partie régie par le RGPD.

## **8. Demandes de Personnes concernées**

Wrike mettra à Votre disposition les Données à caractère personnel de Vos Personnes Concernées ainsi que la possibilité de répondre aux demandes formulées par celles-ci pour exercer un ou plusieurs de leurs droits conformément aux Lois Applicables en matière de Protection des Données, et ce, d'une manière cohérente avec le rôle de Wrike agissant en tant que Sous-traitant. Wrike fournira une assistance raisonnable pour Vous aider à répondre à ces demandes. Si Wrike reçoit directement une demande émanant de l'une de Vos Personnes Concernées visant à exercer un ou plusieurs de ses droits en vertu des Lois Applicables en matière de Protection des Données, Wrike redirigera cette Personne Concernée vers Vous, sauf si la loi l'en empêche.

## **9. Sécurité**

Wrike s'engage à mettre en œuvre et maintenir les mesures administratives, techniques et organisationnelles appropriées, conçues pour protéger les Données à caractère personnel contre toute utilisation abusive ou destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou accès accidentels ou illicites. Ces mesures de sécurité sont décrites dans l'Addendum de Sécurité de l'Information de Wrike, disponible à l'adresse suivante : <https://learn.wrike.com/enterprise-winfosec/>. Wrike se réserve le droit de modifier les mesures de contrôle décrites dans le présent document sous réserve que cette modification n'entraîne pas une diminution du niveau de sécurité des Services.

Les employés de Wrike sont soumis à des engagements de confidentialité, doivent suivre régulièrement des formations sur la protection des données, et sont tenus de respecter les politiques et procédures internes de Wrike en matière de confidentialité et de sécurité.

## **10. Violation de Donnée à caractère personnel**

Wrike s'engage à Vous notifier dans les meilleurs délais, et conformément aux Lois Applicables en matière de Protection des Données, sans excéder un délai de soixante-douze (72) heures après, de toute prise de connaissance d'une Violation de Données à Caractère Personnel impliquant des Données à caractère personnel en sa possession ou sous son contrôle. En tenant compte de la nature du Traitement et des informations dont Wrike dispose au moment de ladite violation, cette notification comprendra au minimum : (i) une description de la nature de la Violation de Données à Caractère Personnel, y compris, lorsque cela est possible, les catégories et le nombre approximatif de Vos Personnes Concernées touchées, ainsi que les catégories et le volume de Données à caractère personnel concerné ; (ii) une description des conséquences probables de la Violation ; et (iii) une description des mesures prises ou envisagées pour remédier à la Violation, y compris, le cas échéant, les mesures destinées à en atténuer les effets négatifs potentiels.

Le cas échéant, vous vous engagez à collaborer avec Wrike sur le contenu de toute déclaration publique ou notification requise à destination des personnes concernées et/ou des Autorités de Contrôle.

## **11. Instructions et assistance**

Wrike Vous informera sans délai si elle estime que Vos instructions ne sont pas conformes aux Lois Applicables en matière de Protection des Données, étant entendu que Wrike n'est pas tenu de vérifier ou de contrôler de manière indépendante Votre Traitement des Données à caractère personnel.

Wrike mettra à Votre disposition les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer sa conformité

au présent DPA et Vous aider à respecter Vos propres obligations en vertu des Lois Applicables en matière de Protection des Données, notamment — sans s'y limiter — les obligations de mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées, de réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et de consultation de l'Autorité de Contrôle compétente (en tenant compte de la nature du Traitement et des informations dont dispose Wrike).

## **12. Restitution et suppression des Données à caractère personnel**

À l'expiration ou à la résiliation du Contrat, Wrike peut immédiatement désactiver Votre Compte Client ou le convertir en Compte Client Free. En conséquence, Vous pourriez ne plus être en mesure, ou seulement de manière limitée, d'exporter les Données Client, y compris Vos Données à caractère personnel, après la désactivation de Votre Compte Client ou sa conversion en Compte Client Free. C'est pourquoi, nous Vous recommandons d'exporter Vos Données Client avant l'expiration ou la résiliation du Contrat. Vous avez la possibilité de demandez Vos Données Client dans les trente (30) jours suivant l'expiration ou la résiliation du Contrat. A cet effet, Wrike mettra à Votre disposition une copie électronique de Vos Données Client moyennant des frais supplémentaires calculés selon les tarifs en vigueur de Wrike. Passé ce délai de 30 jours, Wrike ne sera plus tenue de conserver ni de fournir les Données Client et supprimera, sauf interdiction légale ou conversion du Compte Client en Compte Free, toutes les Données Client de son environnement de production, conformément à ses pratiques en vigueur. Wrike supprimera automatiquement un Compte Client Free converti, ainsi que toute Donnée Client restante, après cent quatre-vingts (180) jours d'inactivité dudit compte.

## **13. Audit**

Dans le cas où les informations que Vous demandez à Wrike en vertu de l'Article 11 ci-dessus ne satisfont pas à Vos obligations en vertu des Lois Applicables en matière de Protection des Données, Vous pouvez réaliser un audit du Traitement de Vos Données à caractère personnel dans la limite d'une fois par an ou dans les cas prévus par les Lois Applicables en matière de Protection des Données. A cet effet, Vous vous engagez à notifier Wrike par écrit trois (3) semaines au moins avant la date de début de l'Audit et à fournir à Wrike un projet de périmètre d'audit détaillé. Wrike s'engage à collaborer avec Vous de bonne foi pour finaliser ce périmètre d'audit.

L'audit sera effectué à Vos frais, pendant les heures normales de travail, sans perturber l'activité de Wrike, et conformément aux règles et exigences de sécurité de Wrike. Avant tout audit, Wrike s'engage à Vous fournir les informations raisonnablement demandées et les preuves associées pour satisfaire à Vos obligations d'audit. Vous vous engagez à examiner ces informations avant de procéder à un audit indépendant supplémentaire. Si une partie du périmètre de l'audit demandé est couverte par un rapport d'audit émis à Wrike par un auditeur tiers qualifié dans les douze mois précédents, les parties conviennent que le périmètre de Votre audit sera réduit en conséquence.

Vous avez la possibilité de faire appel à un auditeur tiers avec l'accord de Wrike, lequel ne pourra être refusé de manière déraisonnable. Avant la réalisation de l'audit, cet auditeur devra signer un accord de confidentialité avec Wrike. Si le tiers est Votre Autorité de Contrôle, et que la loi applicable lui permet d'auditer Wrike directement, Wrike coopérera avec l'Autorité de Contrôle et lui fournira une assistance raisonnable conformément aux Lois Applicables en matière de Protection des Données.

Après la réalisation de l'audit, et sauf interdiction par les Lois Applicables, Vous vous engagez à fournir à Wrike une copie du rapport final. Vous vous engagez également à traiter les conclusions de l'audit comme des Informations Confidentielles conformément aux termes du Contrat (ou de l'accord de confidentialité conclu entre Vous et Wrike), et à utiliser ces informations uniquement dans le but d'évaluer la conformité de Wrike aux termes du Contrat, au présent DPA et aux Lois Applicables en matière de Protection des Données.

#### **14. Stipulations spécifiques au CCPA**

Cet Article 14 a vocation à s'appliquer uniquement dans la mesure où le CCPA s'applique au Traitement des Données à caractère personnel réalisé par Wrike dans le cadre de la fourniture des Services. Ainsi, Wrike :

- Traitera les Données à caractère personnel uniquement pour fournir les Services décrits dans le Devis pertinent tel qu'indiqué à l'Article 4 du présent DPA ;
- Ne "vendra" ni ne "partagera" les Données à caractère personnel, tels que définis par le CCPA ;
- Ne conservera, n'utilisera, ni ne divulguera les Données à caractère personnel en dehors de la relation commerciale directe existant entre Vous et Wrike, (y compris à des fins commerciales) pour des cas non prévu dans le présent DPA ou dans le Contrat ;
- Ne tentera pas de réidentifier les Données à caractère personnel désidentifiées fournies par Vous ;
- Respectera toutes les restrictions applicables sous le CCPA concernant la combinaison des Données à caractère personnel avec des informations personnelles que Wrike reçoit de, ou au nom d'une autre personne ou plusieurs personnes, ou que Wrike collecte lors d'interaction ;
- Vous informera rapidement si Wrike détermine qu'elle ne peut plus remplir ses obligations en vertu de l'Article 14 ou du CCPA ; et
- Respectera toutes les articles applicables au CCPA, y compris en fournissant le niveau de protection requis par le CCPA pour les Données à caractère personnel soumises au CCPA.

Dans la mesure où le CCPA s'applique, Vous conservez le droit de (i) vous assurer que Wrike traite les Données à caractère personnel de manière conforme au CCPA, et (ii) après notification, prendre des mesures raisonnables et appropriées pour arrêter et remédier à l'utilisation non autorisée des Données à caractère personnel.

#### **15. Contact**

Vous pouvez contacter l'équipe Privacy de Wrike et le Délégué à la protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : [privacy@team.wrike.com](mailto:privacy@team.wrike.com).

#### **16. Durée**

Ce DPA devient effectif à compter de l'utilisation du Service.

**ANNEXE A**  
**CLAUSES CONTRACTUELLES TYPE STANDARD**  
**ANNEXE I**

**A. LISTE DES PARTIES**

**Exportateur de Données:** [*identité et coordonnées de l'exportateur de données(s) et, le cas échéant, de son/leurs délégué(s) à la protection des données et/ou représentant(s) dans l'Union Européenne*]

Client:

Nom: Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Adresse : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Nom du Contact : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Rôle du Contact : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA.  
Informations relative au Contact :Tel que précisé dans le bloc de signature du  
Activités liées aux données transférées en vertu de ces Clauses : Obtention de  
services et solutions informatiques comme décrit dans le Contrat.  
Signature et date : Comme indiqué dans le bloc de signature du présent DPA  
Rôle (Responsable de traitement/Sous-traitant): Comme indiqué dans le bloc de  
signature du présent DPA

**Importateur(s) des Données:** [*Identité et informations de contact de l'importateur de Données, incluant les coordonnées des personnes en charge de la protection des Données à caractère personnel*]

Nom: Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Adresse : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Nom du Contact : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA  
Rôle du Contact : Tel que précisé dans le bloc de signature du DPA.  
Informations relative au Contact :Tel que précisé dans le bloc de signature du  
Activités liées aux données transférées en vertu de ces Clauses : Obtention de  
services et solutions informatiques comme décrit dans le Contrat.  
Signature et date : Comme indiqué dans le bloc de signature du présent DPA  
Rôle (Responsable de traitement/Sous-traitant): Comme indiqué dans le bloc de  
signature du présent DPA

## B. DESCRIPTION DU TRANSFERT

*Catégories des personnes concernées dans les Données à caractère personnel sont transférées*

Cf Article 5 du DPA.

*Catégorie de Données à caractère personnel transférées*

Cf Article 5 du DPA.

*Données sensibles transférées (le cas échéant) et restrictions ou garanties appliquées qui prennent pleinement en compte la nature des données et les risques encourus, telles que, par exemple, une limitation stricte des finalités, des restrictions d'accès (y compris un accès réservé uniquement au personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre des accès aux données, des restrictions pour les transferts ultérieurs ou des mesures de sécurité supplémentaires*

Aucune donnée sensible n'est requise, bien que l'exportateur de données soit capable de télécharger toute catégorie de données personnelles.

Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont décrites dans l'Addendum de Sécurité de l'Information de Wrike disponible à l'adresse suivante : <https://learn.wrike.com/enterprise-winfosec/>.

*Fréquence du transfert (par exemple, si les données sont transférées une seule fois ou de manière continue).*

Transferts de manière continue selon les besoins pour réaliser les Services.

*Nature du Traitement*

Réception, stockage, affichage et transmission des données.

*Finalité(s) du transfert de données et traitement ultérieur*

Veuillez-vous référer à l'Article du présent DPA.

*Durée pendant laquelle les Données à caractère personnel seront conservées, ou, si cela n'est pas possible, critères utilisés pour déterminer cette durée*

Veuillez-vous référer à l'Article 12 du présent DPA.

*Pour les transferts vers (Sous-) Traiteurs, spécifiez également l'objet, la nature et la durée du traitement*

Veuillez-vous référer à <https://www.wrike.com/legal/subprocessors-list/>.

Transferts de manière continue selon les besoins pour réaliser les Services.

## C. AUTORITÉ DE CONTRÔLE COMPÉTENTE

Identification de l'autorité de contrôle compétente conformément à la Clause 13 :

- Lorsque l'exportateur de données est établi dans un État membre de l'UE : Commission de protection des données de France (CNIL)
- Lorsque l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'UE, mais relève du champ d'application territorial du Règlement (UE) 2016/679 conformément à son article 3(2) et a désigné un représentant conformément à l'article 27(1) du Règlement (UE) 2016/679 : Commission de protection des données de France
- Lorsque l'exportateur de données n'est pas établi dans un État membre de l'UE, mais relève du champ d'application territorial du Règlement (UE) 2016/679 conformément à son article 3(2) sans toutefois être tenu de désigner un représentant conformément à l'article 27(2) du Règlement (UE) 2016/679 : Commission de protection des données de France

## ANNEXE II

### MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES, Y COMPRIS LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES VISANT À GARANTIR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont décrites dans l'Annexe sur la sécurité de l'information de Wrike, disponible à l'adresse suivante : <https://learn.wrike.com/enterprise-winfosec/>.